

Commune de ST-GENIS-POUILLY

Règlement graphique - Révision allégée n°7

Vu pour rester annexé à la
délibération du 8 juillet 2026



Patrice DUNAND

Echelle : 1/7000 ème

Prescription	Arrêt	Enquête publique	Approbation
27 septembre 2023	17 décembre 2025	20 avril 2026 ou 6 mai 2026	8 juillet 2026

Éléments modifiés : - Modification n°3 approuvée le 08 juillet 2021 - Déclaration de projet n°1 approuvée le 05 septembre 2021 - Modification n°1 approuvée le 15 décembre 2021 - Modification simplifiée n°1 approuvée le 27 janvier 2022 - Modification simplifiée n°2 approuvée le 26 avril 2022 - Règlement dérogés n°2 et n°4 approuvés le 12 juillet 2022 - Modification n°5 approuvée le 27 mai 2024 - Modification n°4 approuvée le 26 avril 2024 68 règles dérogées n°5 et n°6 approuvées le 10 juillet 2024	- Modification simplifiée n°4 approuvée le 31 septembre 2024 - Déclaration d'urgence n°1 approuvée le 9 juillet 2024 - Règlement dérogé n°3 approuvée le 22 octobre 2025
--	--

Zonage

- Zonage**
- A : Zone agricole
 - Ap : Zone agricole protégée
 - N : Zone naturelle
 - Nc : Zone naturelle de caractère
 - Ni : Zone naturelle de loisir
 - Np : Zone naturelle protégée
 - IAUa : Zone à urbaniser d'activité artisanale
 - IAUac : Zone à urbaniser d'activité commerciale
 - Np* : Zone naturelle protégée
 - IAUc : Zone à urbaniser de centralité
 - IAUE : Zone à urbaniser d'équipement
 - IAUGi : Zone IAU Fermej Genève Innovation
 - IAUG : Zone à urbaniser générale dense
 - IAUT : Zone à urbaniser touristique
 - ZAUE : Réserve foncière à urbaniser en équipement
 - UA : Zone urbaine d'activités anciennes
 - UAC1 : Zone urbaine d'activités commerciales
 - UAC2 : Zone urbaine d'activités commerciales
 - UAC3 : Zone urbaine d'activités commerciales
 - UAcern : Zone urbaine pour les activités du CERN
 - UAGi : Zone urbaine d'activités Fermej Genève Innovation
 - UAM1 : Zone urbaine d'activités mixtes
 - UAM2 : Zone urbaine d'activités mixtes
 - UAM3 : Zone urbaine d'activités mixtes
 - UAT : Zone urbaine d'activités tertiaires
 - UC1 : Zone urbaine de centralité
 - UC2 : Zone urbaine de centralité
 - UCa : Zone urbaine de centre-ancien
 - UCa1 : Zone urbaine de centre-ancien
 - UCa2 : Zone urbaine de centre-ancien
 - UCb : Zone urbaine de centre-bourg
 - UCV : Zone urbaine Cœur de Ville
 - UCV : Zone urbaine Projet Action Cœur de Ville
 - UE : Zone d'équipement
 - UE : Zone d'équipement
 - UGa1 : Zone urbaine générale le long des grands axes
 - UGa2 : Zone urbaine générale le long des grands axes
 - UGd1 : Zone urbaine générale dense
 - UGd2 : Zone urbaine générale dense
 - UGm1 : Zone urbaine générale de densité moyenne
 - UGm2 : Zone urbaine générale de densité moyenne
 - UGp1 : Zone urbaine générale à préserver
 - UGp2 : Zone urbaine générale à préserver
 - UH1 : Zone urbaine de hameaux
 - UH2 : Zone urbaine de hameaux
 - UH3 : Zone urbaine de hameaux
 - UT1 : Zone urbaine touristique
 - UT2 : Zone urbaine touristique
 - UT3 : Zone urbaine touristique
 - UCiBis : Zone urbaine de centralité Sergy Dessous Sud Est
 - UCiDa : Zone urbaine de centralité Sergy Dessous Nord Ouest

Prescriptions linéaires

- ● ● Espaces Boisés classés
- Haie
- /// Ripisylve
- Recul de 3m minimum
- Servitude de recul obligatoire
- Règles d'implantation des constructions
- ▲ ▲ ▲ Linéaire commercial protégé

Prescriptions surfaciques

-  01 - Espace boisé classé
-  02 - Limitation de la constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
-  05 - Emplacement réservé
-  05 - Secteur en attente de projet (L 151-41 5°)
-  07 - Élément du paysage
-  07 - Xpysive
-  07 - Bâtiment remarquable
-  07 - Pelouse sèche
-  15 - Zone non œdificandi (L51-19)
-  16 - STECAL
-  16 - Bâtiment susceptible de changer de destination
-  16 - Périmètre d'extension des habitations
-  17 - Secteur de mixité sociale
-  18 - OAP
-  18 - OAP patrimoine
-  31 - Zone humide
-  99 - Emprise voie ferrée

Prescriptions ponctuelles

-  Arbre isolé
-  Arbre à protéger
-  Calvaire
-  Lavoir public
-  Ligne de bruit
-  Limites cadastrales 202
-  Bâtiments 2022
-  Surfaces en eau

